

Direction d'Ecole

Alors que les directeurs exigent des réponses immédiates pour l'amélioration de leurs conditions de travail, le Ministre répond par l'élaboration d'un questionnaire, la mise en place d'un « grand débat » et l'instauration d'UNE journée de décharge en novembre/décembre...

DE QUI SE MOQUE-T-IL ?

Ce n'est pas avec cela qu'il achètera la « paix sociale » chez les personnels avant la grève massive qui commence le 5 décembre !

TOUS EN GREVE LE 5 DECEMBRE !



Le SNUDI FO reçu au ministère

Le SNUDI FO a été reçu au ministère le 22 octobre sur la question de la direction d'école. Le suicide de notre collègue Christine RENON et la lettre qu'elle a laissée ont en effet mis en exergue les conditions de travail inacceptables des directeurs d'école.

EPEP et statut de directeur-supérieur hiérarchique : pour le SNUDI FO, c'est non !

[Lire la suite...](#)

Groupe de travail ministériel sur la Direction

Un GT ministériel a été convoqué le 5 novembre.

Le Ministre a annoncé aux organisations syndicales son calendrier et ses mesures, censés répondre aux attentes des directeurs :

- Questionnaire à destination des directeurs en ligne à partir du 12 novembre et dont la restitution sera faite aux organisations syndicales le 17 décembre
- Mise en place, dans le même temps, de réunions IEN-directeurs dans chaque département lors desquelles les directeurs feront remonter tous les problèmes liés à la direction.
- Mise en place d'un comité de suivi dans chaque département et au niveau national dans lesquels seront associés les syndicats représentatifs, l'administration mais aussi des acteurs comme les élus locaux...
- Ateliers ministériels qui débiteront en janvier sur « les missions et procédures qui incombent aux directeurs », « les processus d'informations », autour de la réflexion approfondie sur la direction dont la question des textes en vigueur et sur la revalorisation salariale.

Pour le SNUDI FO, il est clair que c'est une question d'enfumage, dans laquelle les directeurs n'ont rien à gagner, visant à étouffer la colère qui s'exprime depuis le suicide de Christine Renon. Mais c'est aussi une opération destinée à déboucher sur la promotion du statut de directeur et des EPEP (ou autre type de regroupement d'école).

Le SNUDI FO a réaffirmé son refus du statut de directeur et de la mise en place des EPEP qui instaurerait des directeurs supérieurs hiérarchiques, aux ordres de l'Administration et soumis à des pressions de la part des municipalités.

Il a rappelé son exigence de satisfaire les revendications immédiates des directeurs :

- Une réelle augmentation des quotités de décharge de direction,
- Une réelle amélioration financière : 100 points d'indice pour tous les directeurs
- Une mise en place d'une aide administrative pour chaque école, sous statut
- Le respect des décrets de 1989 sur la direction d'école et l'arrêt des tâches supplémentaires
- La tenue des réunions (IEN, équipes éducatives, ESS...) exclusivement sur le temps de service, avec un moyen de remplacement pour assurer le service en classe, si nécessaire.

[Lire la suite...](#)

A propos des 1ères annonces du Ministère

Le questionnaire

Alors que plusieurs réunions dans le cadre des groupes de travail CHSCT ont eu lieu ces deux dernières années, le ministre propose aux directeurs de remplir un questionnaire de plus.. Voilà de quoi rassurer tous les directeurs !

A quoi ont donc servi tous ces temps de réunion ou d'audience avec les organisations syndicales ?

Qui dans la profession ignore encore les besoins et les difficultés exprimées par les directeurs ?

Cette consultation va-t-elle être aussi porteuse d'améliorations et de changements pour les directeurs que le grand débat l'a été pour les citoyens ?

➔ **Le SNUDI FO dénonce la méthode du Ministère de contourner systématiquement les instances officielles pour écarter les organisations syndicales et invite les directeurs à s'exprimer et agir collectivement avec le syndicat pour définir leurs revendications et les porter auprès de l'Inspecteur d'Académie.**

Les réunions IEN/Directeurs

Le SNUDI FO pose le problème du lien de subordination IEN/Directeur : Comment un directeur peut-il exposer sereinement à son supérieur hiérarchique ce qu'il reproche à l'institution ? Quelle garantie auraient les directeurs volontaires ou non qu'il n'y aurait aucune répercussion sur leur déroulé de carrière (RDV de carrière, promotion de grade...)?

➔ **Le SNUDI FO rappelle que ces réunions, en dehors du temps de service, n'ont aucun caractère obligatoire. Les IEN ne peuvent qu'inviter les collègues directeurs à venir s'exprimer sur leurs conditions de travail.**

Groupes de suivi pour l'allègement des tâches administratives

Pour le SNUDI FO, des instances existent déjà, dans lesquelles les organisations syndicales peuvent alerter l'Administration sur les conditions de travail des directeurs : les CHSCT pour évoquer les conditions de travail, les CTSD pour discuter des moyens (décharges), les CAPD pour le déroulement de la carrière... Des instances qui sont pourtant voués à disparaître avec la loi de transformation de la Fonction publique.

➔ **Le SNUDI FO revendique que la question de la direction d'école soit traitée dans le cadre de ces instances réglementaires**

Moratoire sur toutes les enquêtes en cours jusqu'à fin décembre

Par cette annonce, le Ministre concède que les directeurs sont submergés d'enquêtes diverses et variées, aussi inutiles les unes que les autres, ce que le SNUDI FO signale depuis des années !

➔ **Le SNUDI FO demande au Ministre de pérenniser cette mesure !**

La journée de décharge supplémentaire en novembre ou décembre

Par cette annonce, le Ministre reconnaît que les décharges de direction actuelles sont insuffisantes. Pour autant, elle relève plus d'une opération de communication et ne répond en rien aux revendications immédiates des directeurs. Ce qu'ils exigent, c'est l'amélioration de leur quotité de décharge hebdomadaire et non une simple journée banalisée, concédée suite à l'émotion et à la colère légitimes provoquées par le suicide de notre collègue Christine Renon.

Dans les BdR les collègues directeurs se voient proposer des échanges de cette journée banalisée avec des journées de formation, permettant ainsi de ne pas avoir recours à des brigades.

D'ailleurs dans le 13 aussi, la loi n'est déjà pas appliquée pour les décharges des directeurs de moins de 4 classes qui devraient bénéficier de 10 jours fractionnables par an. Cette mesure n'est appliquée qu'en fonction de la disponibilité d'une brigade ici et là !

Le SNUDI FO a demandé confirmation au Ministère si les directeurs seront bien remplacés lors de cette journée de décharge. 45.000 journées pour remplacer les 45.000 directeurs en moins de 20 jours ? Cela pose la question du recrutement immédiat de PE dans la liste complémentaire pour pallier au manque de remplaçants !

➔ **Le SNUDI FO 13 interpelle le DASEN sur l'application concrète de cette annonce ministérielle dans les Bouches du Rhône.** [Lire ICI le courrier au DASEN](#)

Face à l'urgence de réponses à apporter, le Ministère dit « prendre le temps de consulter afin de redonner les liens qui se sont perdus entre personnels et hiérarchie » !

A ce Ministre qui joue la scandaleuse instrumentalisation du suicide de notre collègue Christine Renon pour remettre sur la table la question d'un statut de directeur supérieur hiérarchique et des EPEP,

A ce Ministre qui a lui-même supprimé les emplois d'AAD qui aidaient les directeurs,

Les directeurs, avec l'ensemble des personnels, répondent par l'organisation massive de la grève à partir du 5 décembre afin de faire reculer le gouvernement sur la réforme de retraites par points.

Gagner sur le projet de retraites serait un point d'appui pour le retrait des lois qui détruisent nos conditions de travail et pour la satisfaction de nos revendications.

Préparons tous ensemble la grève à partir du 5 décembre !

Déclaration préalable de grève à renvoyer aux IEN avant lundi 2 décembre minuit



Pour la défense de mes intérêts, de mon statut et de mes conditions de travail,

je me syndique au SNUDI FO 13

Bulletin d'adhésion 2020 déjà disponible !

à télécharger >>>ICI<<<

Vous pouvez adhérer maintenant et payer à partir de janvier 2020 !



Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de notre compétence et bénéfices du dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réforme, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.



Retrouvez toutes les informations pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat sur notre site



Rejoignez-nous sur Facebook

[Snudi FO Treize](#)



Un renseignement ? Une question ? Contactez-nous !